





Mairie de BLUFFY (74290)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne :

14/02/2024

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation: 02/02/2024

Nombre de Conseillers:

En exercice: 10

Présents: 7

Votants: 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

PRESENTS: M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE.

EXCUSES: M. Benjamin EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Gilbert PAULY, Mme Annie REVOL ayant donné pouvoir à Marie-Christine REY.

ABSENTS: Olivier WEILAND (arrivé à 19h).

Secrétaire de séance : Alain RICHARD

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

Délibération n° 04/02/24:

CONGRES DES MAIRES 2024 – MANDAT SPECIAL AU MAIRE

Le 106ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra Porte de Versailles à Paris du 19 au 21 novembre 2024. Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes et ateliers, sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du gouvernement concernés, présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes. La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code général des collectivités territoriales :

- de mandater le maire, Olivier TRIMBUR à effet de participer au prochain congrès des maires de
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix:

> Adopte les deux dispositions susvisées.

e Maire, Wivier TRIMBUR Le secrétaire de séance, Alain RICHARD





Mairie de BLUFFY (74290)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne :

14/02/2024

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

02/02/2024

Nombre de Conseillers:

En exercice : 10 Présents : 8

Votants: 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, Olivier WEILAND, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE.

EXCUSES: M. Benjamin EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Gilbert PAULY, Mme Annie REVOL ayant donné pouvoir à Marie-Christine REY.

ABSENTS: //

Secrétaire de séance : Alain RICHARD

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

Délibération n° 05/02/24:

CONTRAT DE SPONSORING SPORTIF

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune de Bluffy compte parmi ses habitants, quelques sportifs de haut niveau. C'est le cas notamment d'Oscar YTHIER, freerider en catégorie U18.

Ainsi, Monsieur le maire propose au conseil d'accompagner ce jeune sportif, par un contrat de sponsoring, fixant les modalités de versement d'une participation financière d'un montant annuel à définir et fixant également les contreparties obligeant le titulaire en termes de droit à l'image et de communication.

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 2 voix POUR (Olivier TRIMBUR, Alain RICHARD), 4 voix CONTRE (Sylvain STHILE, Marie-Christine REY avec procuration, Laurent SEVESTRE) et 4 ABSTENTIONS (Gilbert PAULY avec procuration, Gilles POSSOZ, Olivier WEILAND):

> Ajourne la présente délibération.

Le Maire, Olivier TRIMBUR Le secrétaire de séance, Alain RICHARD







Mairie de BLUFFY (74290)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de mise en ligne :

14/02/2024

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation:

02/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice: 10

- Présents : 8

Votants: 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, Olivier WEILAND, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE.

<u>EXCUSES</u>: M. Benjamin EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Gilbert PAULY, Mme Annie REVOL ayant donné pouvoir à Marie-Christine REY.

ABSENTS://

Secrétaire de séance : Alain RICHARD

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

Délibération n° 06/02/24:

DEPLOIEMENT DE LA TELEGESTION SYANE - ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le maire rappelle, comme annoncé au cours de l'année 2023, que le SYANE propose à la commune, le déploiement du service télégestion pour son parc d'éclairage public.

En effet, le SYANE a engagé un programme portant sur la télégestion du parc d'éclairage public pour les communes lui ayant transféré la compétence « éclairage public ».

Cette télégestion doit notamment permettre :

- d'améliorer la qualité du service public de l'éclairage (détection de panne...),
- de faciliter le fonctionnement du parc d'éclairage public (extinction, abaissement...),
- un meilleur suivi des consommations dans une logique de sobriété énergétique.

Le Ministère de la Transition écologique ayant achevé en 2021 la réforme réglementaire du CAS Facé (le compte d'affectation spéciale dédié au « financement des aides aux collectivités pour l'électrification »), le décret n° 2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale établit dorénavant la base réglementaire pour la gestion des aides.

Dans ces conditions la commune de BLUFFY est éligible à ce subventionnement pour un déploiement par le SYANE courant 2024. Au plan financier, le coût de l'opération est estimé à 14 151,38 €, avec un reste à charge pour la commune de 2 845,70 € au titre des travaux et 412,18 € pour la contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3% du montant réel TTC de la dépense).

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- > Approuve le déploiement de la télégestion et son plan de financement comme précisé ci-dessus.
- > S'engage à payer au SYANE la participation communale comme précisé sur le plan en annexe de la présente.

Le Maire, Olivier TRIMBUR Le secrétaire de séance, Alain RICHARD